

COMMUNE DE GOULT

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Michèle MICHEL, Alice PHILIPPE, Nicolas CARRARA, Véronique MILLE, Thierry MARTEL.

Etaient Absents : Natacha CLOCHARD (pouvoir à Mme Pascal), Vanessa ROSSI, Alain HECKMANN (pouvoir à M. Martel).

Secrétaire de séance : Michèle MICHEL.

1. Attribution d'un logement communal aux écoles.

Attribution d'un logement T4 des écoles vacant depuis le 31 mars.

Approuvé à l'unanimité

2. Attribution au Département de Vaucluse du solde du Syndicat intercommunal pour le transport scolaire des établissements de l'Isle sur la Sorgue et du Thor.

Suite à la dissolution du Syndicat, les comptes de celui-ci présentent un solde excédentaire de 16.041,10 €

Approuvé à l'unanimité

3. Convention avec l'opérateur Free pour l'implantation d'un pylône relais.

L'opérateur Free souhaite installer un pylône relais de téléphonie mobile sur le site de l'Ubac.

Approuvé à l'unanimité

4. Convention avec le CAUE pour une étude paysagère de plantations.

Le CAUE peut aider la commune pour la réalisation d'un projet de plantations au hameau de Lumières, et la demande de subvention auprès du Département.

Approuvé à l'unanimité

5. Modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente les modifications du PLU telles qu'elles ressortent des conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique.

Approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Heckmann, Mme Mille, M. Martel)

6. Indemnités des élus.

La Préfecture demande une nouvelle délibération suite aux modifications des indices de la fonction publique.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Monsieur le Maire propose une demande de subvention d'état d'un montant de 59 967 € pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.

Approuvé à l'unanimité

8. Demande de subvention au titre du F.R.A.T.

Monsieur le Maire propose une demande de subvention à la région d'un montant de 59 967 € pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.

Approuvé à l'unanimité

9. Affectation des résultats 2016.

Monsieur le Maire propose d'affecter aux budgets 2017 les résultats des comptes administratifs.
Approuvé à l'unanimité

10. Impositions directes

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes.
Approuvé à l'unanimité

11. Subvention aux associations

Monsieur le Maire évoque les demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'année 2017 et présente les propositions d'attributions pour un montant total de 48 508 €
Approuvé à l'unanimité

12. Budget Primitif 2017 - Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 184 129 € et présente un excédent de 174 222 € Monsieur le Maire souligne la baisse des dotations de l'Etat, qui sont passées de 208.000 € en 2013 à 91.000 € en 2017.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 397 418,10 €

Approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Heckmann, M. Martel)

13. Budget Primitif 2017 – Pompes Funèbres

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif des Pompes Funèbres.

La section d'exploitation s'équilibre à 14 897,05 € et présente un excédent de 11 857,05 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 23 897,10 €

Approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Heckmann, M. Martel)

14. Budget Primitif 2017 – Transports Scolaires

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif des Transports Scolaires.

La section d'exploitation s'équilibre à 27 035,17 € et présente un excédent de 15 926,66 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 94 608,68 €

Approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Heckmann, M. Martel)